

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DES CÈDRES

RÈGLEMENT NUMÉRO 384-3-2022

---

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
384-2015 SUR LA CONSTITUTION DU  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
AFIN DE MODIFIER SA COMPOSITION**

---

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que le Règlement sur la constitution d'un comité d'urbanisme ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite réviser certaines dispositions du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance du 8 mars 2022 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par \_\_\_\_\_;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance du 8 mars 2022 ;

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :  
***Règlement numéro 384-3-2022 modifiant le règlement numéro 384-2015 et ses amendements relativement à la constitution du comité consultatif d'urbanisme afin de modifier sa composition***

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIVIT :

**ARTICLE 1**

Le 1<sup>er</sup> paragraphe et l'alinéa a) du point 2.3 de la section 2 du règlement numéro 384-2015 et ses amendements intitulé « CONSTITUTION ET MODALITÉS » sont abrogés et remplacés par le texte suivant :

**2.3 Composition du Comité consultatif d'urbanisme**

Le Conseil nomme, par résolution, 6 membres pour siéger sur le Comité :

- a) Quatre (4) personnes choisies parmi les résidents de la Municipalité à l'exclusion des membres du Conseil, des officiers municipaux et des membres de toute autre commission créée par le conseil.

## **ARTICLE 2**

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement numéro 384-2015 et ses amendements qu'il modifie.

## **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
À LA SÉANCE ORDINAIRE DU XXX**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Bernard Daoust  
Maire

Jimmy Poulin  
Secrétaire-trésorier

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 8 mars 2022  
Adoption du règlement :  
Entrée en vigueur :

**PROJET DE REGLEMENT**